

# AESH, un métier, un statut, une reconnaissance...

## Nous n'y sommes toujours pas !

Depuis de nombreuses années, les AESH se mobilisent pour obtenir une reconnaissance professionnelle. Malgré une prise de conscience générale, les réponses statutaires restent largement insuffisantes pour revaloriser un métier tant dénigré.

Nous assistons à une rentrée chaotique et, les AESH ne font pas exception : des affectations tardives, des modifications au pied levé après la rentrée, des signatures de contrat au milieu des vacances scolaires, rien n'est fait pour atténuer le mépris institutionnel subi par les personnels. Ainsi le même constat : à chaque rentrée, des élèves ne sont toujours pas accompagnés et les moyens manquent.

## La lutte continue en grève le 3 octobre



Les annonces salariales de ces derniers mois sont loin d'être suffisantes. La nouvelle grille indiciaire, la création d'une indemnité de fonction et l'accès à la prime inflation ne permettent toujours pas aux AESH de sortir de la précarité et vivre dignement de leur métier.

Le manque de candidats au recrutement montre bien la perte d'attractivité du métier, offrant une rémunération inférieure au seuil de pauvreté aux premiers échelons.

Tandis que l'Éducation nationale fait de l'école inclusive une vitrine, les AESH ne bénéficient toujours pas de formation

suffisante et adaptée. La mise en place des PIAL a au contraire dégradé l'accompagnement des élèves, en privilégiant une gestion comptable et la mutualisation des personnels. Les discours ministériels ne suffisent pas à masquer l'absence de moyens pour accueillir tou·tes les élèves à l'école (réduction des effectifs par classe, adaptation des bâtiments, recrutement de personnels, formation de tou·tes...). La défense des droits des AESH ne peut se passer d'une défense de l'école inclusive et vice-versa.

Les AESH se voient toujours imposer des temps incomplets à 24h, ce qui maintient les personnels, majoritairement des femmes, dans une grande précarité.

L'Éducation nationale s'obstine, avec la création d'un statut d'ARE (fusion AED et AESH) à chercher des solutions pour augmenter la charge de travail et élargir les missions. Or, c'est bien la question du temps de travail qu'il faut questionner : nous ne voulons ni du double employeur, ni de cette "fusion" mais la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement.

## RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE GRENOBLE

à l'appel de l'intersyndicale éducation

**12h : PIQUE-NIQUE REVENDICATIF**

**13h30 : AG DES AESH ET PERSONNELS**

Pour SUD éducation, le combat des AESH est essentiel et nous le portons depuis des années !

Parce que nous pensons que seul le rapport de force peut nous faire gagner, nous appelons - aux côtés de l'intersyndicale - les AESH et l'ensemble des personnels de l'éducation à se mettre en grève le 3 octobre.

**AESH**

- **un vrai métier,**
- **un vrai statut,**
- **un vrai salaire !**

SUD éducation appelle les AESH à s'organiser localement, en assemblée générale, en collectif, pour élaborer des revendications et construire la lutte au quotidien !



**Nous n'aurons que ce que nous prendrons !**

## **SUD éducation revendique pour les AESH :**

- la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de toutes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;
- l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;
- la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;
- un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.



**STATUT, SALAIRE, FORMATION, PIAL**

**AESH LA LUTTE CONTINUE !**

**TOU·TES EN GRÈVE**

**LE 3 OCTOBRE 2023**

**RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE GRENOBLE**

*à l'appel de l'intersyndicale éducation*

**12h : PIQUE-NIQUE REVENDICATIF**

**13h30 : AG DES AESH ET PERSONNELS**